



Construction immeuble derrière ma maison

Par **Valentin 41**, le 18/11/2024 à 09:28

Bonjour nous venons d acheter une maison et y habitons depuis août 2024. Nous avons appris la construction d un immeuble derrière notre jardin à 6 mètre de notre clôture d une hauteur de 18 mètre vue plongeante sur notre jardin . Dans un premier temps nous déposons par l intermédiaire de notre notaire une procédure de mise en demeure pour nos vendeurs qui se sont abstenu de nous en parler et maintenant nous essayons de faire annuler cette construction. Nous sommes allés deux fois à l urbanisme de notre mairie qui nous répond que "c est en pour parler" or dans le même temps mon voisin a été plusieurs fois en contact avec le promoteur qui souhaite acheter le bout de son terrain pour pouvoir faire passer ses tractopelles et à rendez vous pour finaliser la vente . Il nous a remis les plans de l immeuble . Donc comment se fait il que les plans soient déjà prêt et que le promoteur achète le terrain si selon la mairie il n en sont qu à des discussion. Le maire a t il le droit de nous cacher cela alors que nous sommes les plus concernés par ce projet qui décote la valeur de mon bien et qui me fera sentir comme dans une vitrine car 9 fenêtre plongeante sur mon terrain face à ma baie vitré et piscine . Que pouvons nous faire . Merci par avance

Par **youris**, le 18/11/2024 à 09:55

Bonjour,

avant d'acheter un bien immobilier, il faut toujours se renseigner au service d'urbanisme de la mairie concerné et non attendre une information du maire.

le maire n'avait pas à vous informer personnellement du projet non finalisé, si le permis de construire est accordé, il sera affiché en mairie et sur place

si votre bien est dans une zone constructible, la probabilité d'une construction future voisine existait lors de votre achat surtout s'il existait une parcelle non bâtie contigue à votre propriété.

par contre votre vendeur aurait pu vous en informer mais il vous faudra prouver qu'il était au courant de ce projet. Si oui, vous pouvez demander l'annulation de la vente pour dol.

voyez votre protection juridique ou un avocat.

salutations

salutations